



La coupe est pleine !

Janvier est, traditionnellement, le mois des vœux et des bonnes résolutions. Notre ministre n'a pas failli à cette coutume.

Après s'être attaqué aux méthodes de lecture et à notre liberté pédagogique, il s'en prend à la grammaire et au calcul. Après avoir remis en cause le droit syndical (RISTT), il sanctionne d'un jour de retrait de salaire pour « service non fait », les directrices et directeurs refusant de transmettre l'enquête 19. Après avoir annoncé un budget très insuffisant et plus de 8500 suppressions de postes dans l'Éducation Nationale, il entend pour notre académie, retirer 16 postes à la rentrée 2007. Après avoir proposé sa réforme des IUFM, en voulant les intégrer aux universités, il présente son projet d'EPEP pour les

écoles. La liste est longue, bien trop longue...

C'en est trop, la coupe est pleine ! Nous ne sommes pas dupes !

Nous avons déjà fortement réagit contre toutes ces attaques le 28 septembre 2006, puis à nouveau le 20 janvier 2007, lors de la manifestation nationale à Paris et très récemment, lors de la grève du 8 février 2007.

Notre mobilisation et notre hargne ne peuvent donc que grandir et se renforcer ! Continuons ensemble à résister et à refuser, par tous les moyens, toutes ces mesures, sanctions et menaces qui n'ont pour vocation que de détruire l'École et les Services Publics et qui promettent un triste avenir à nos enfants et nos élèves.

Continuons ensemble à dénoncer la détermination de ce gouvernement capitaliste à en finir au plus vite avec les acquis du mouvement ouvrier et syndical.

Continuons ensemble à nous organiser, dans la Fonction Publique, pour enrayer la mécanique infernale des régressions sociales.

Mobilisons-nous : tous ensemble, nous pouvons faire entendre notre voix et faire reculer le gouvernement.

Spécial Mouvement 2007

→ **Modalités**
→ **Fiche syndicale**

Pages 4 à 6

Sommaire

Page 1 Edito.

Page 2 Direction d'école, action.

Page 3 FC, CAPD.

Page 4 SNCR, Discriminations, FC, Hors de France, stage FSU.

Page 5 Carte scolaire.

Page 6 Mouvement 2007

Page 8 Fiche Mouvement.

Directeur de la publication
André TOUVIER

Mensuel : n° 174

Prix au numéro : 0,76 E

N° de commission paritaire :

0 510 S 07337

Imprimé par Manugraph La Seyne

Section départementale du SNUipp
Immeuble Le Rond Point - Av. Pierre et Marie
Curie 83160 LA VALETTE

Tél: 04.94.20.87.33 Fax: 04.94.20.87.34 E-mail : snu83@snuipp.fr <http://83.snuipp.fr>

Sylvie BOURRELY,
Elu-e- du personnel



30 000 dans les rues de Paris le samedi 20 janvier



A l'appel de la FSU, des milliers de manifestant-e-s ont battu le pavé parisien pour défendre l'École. Parmi eux, une forte délégation varoise.

Salaires et École

Mobilisation réussie le 8 février.

Deux enseignants sur trois en grève dans les écoles varoises, et un sur deux au niveau national, la mobilisation du 8 février a été une réussite. Le SNUipp demande au ministère d'entendre la volonté des enseignants et de répondre à leur exigence de revoir le budget 2007. L'insuffisance des dotations de postes se traduit par des propositions de fermetures dans le Var qui laissent présager une rentrée difficile (lire page 4). Comme les autres fonctionnaires

les enseignants des écoles exigent une autre politique de l'emploi public. Assurer la réussite des élèves nécessite d'autres mesures : baisse des effectifs par classe, meilleure scolarisation des élèves en maternelle, développement de la formation continue et de l'accompagnement des équipes, remplacement,...

Le SNUipp demande au Ministre d'ouvrir des discussions pour améliorer les rémunérations et les conditions de travail.



Censure à quelques jours de la grève

A quelques jours de la grève nationale du 8 janvier, la rédaction nationale de France 3 entendait consacrer un sujet sur les conditions de travail dans les écoles. Contact était donc pris par l'intermédiaire du SNUipp avec un enseignant varois, directeur d'école sanctionné pour blocage administratif et dont l'école est susceptible de subir une fermeture de classe pour la rentrée

prochaine. Mais au moment de solliciter les autorisations nécessaires et habituelles, l'administration de l'Éducation Nationale s'est formellement opposée au tournage de ce sujet. Depuis plusieurs semaines, le climat social se détériore dans les écoles : tentatives d'interdiction de participation aux réunions d'information syndicale de la part de l'administration varoise, multiplication des pressions

vis à vis des écoles dans lesquelles tous les enseignants seront grévistes jeudi 8 février, sanctions à l'égard des directrices et directeurs d'écoles qui appliquent une consigne syndicale, décisions prises par l'IA sans consulter les instances paritaires et les élu-e-s du personnel. Cette nouvelle atteinte à la liberté d'expression est inacceptable.

Direction d'école

La résistance s'organise et se poursuit.

Les sanctions financières prises à l'encontre des directrices et directeurs qui appliquent la consigne syndicale de blocage n'ont fait qu'augmenter la colère et le ras le bol.

ARTICLE 1°

Nom - Prénom : _____

Grade : Instituteur

Affectation : _____

une retenue de traitement pour service non fait de un trentième sera effectuée sur la paye de février 2007, vu le non retour de l'enquête 19, de la rentrée 2006.

Soit une période de 1 jour

Les recours se multiplient. Plusieurs dizaines d'écoles ont déjà envoyé l'enquête 19 au SNUipp. En une semaine, plus de 500 collègues varois ont signé la pétition de soutien. Le SNUipp a empêché la tenu de la CAPD du 25 janvier. Les communiqués de presse et les interpellations d'élus se multiplient (à ce jour, AUCUN DEPUTE varois n'a répondu au courrier envoyé par le SNUipp). Au-delà de l'enquête 19, le blocage administratif doit se poursuivre.

var infos

■ éducation nationale

Directeurs d'école sanctionnés

Présidé à la Région de la Provence-Alpes-Côte d'Azur, le conseil d'administration de l'éducation nationale a décidé de sanctionner financièrement les directeurs d'école qui appliquent la consigne syndicale de blocage. Cette sanction financière sera effectuée sur la paye de février 2007, vu le non retour de l'enquête 19, de la rentrée 2006.

« Grève minoritaire » selon l'inspection académique

La procédure de retrait de salaire pour non enlèvement de son matériel a été décidée unilatéralement, car elle n'est applicable que pour les professeurs titulaires. Elle ne concerne pas les enseignants stagiaires et n'est pas applicable sur les effectifs de début d'année scolaire.

Le directeur d'école a été sanctionné pour avoir appliqué la consigne syndicale de blocage. Cette sanction financière sera effectuée sur la paye de février 2007, vu le non retour de l'enquête 19, de la rentrée 2006.

Dans cette école

Directeur sanctionné

Ne saisissez l'inspecteur en cas de retard de paiement de vos cotisations, de la signature de votre contrat de travail ou de votre salaire.

Les directeurs d'école qui participent au blocage administratif ont des obligations de service. Ils ne peuvent pas être sanctionnés pour avoir appliqué la consigne syndicale de blocage.

Ne saisissez pas l'inspecteur en cas de retard de paiement de vos cotisations, de la signature de votre contrat de travail ou de votre salaire.

Téléchargez ou demandez au SNUipp l'affiche « Directeur sanctionné ».

Signez la pétition de soutien, Adoptez les motions en Conseil des maîtres, Interpellez les élus locaux, Informez le SNUipp de vos actions !



Candidatures retenues stages du 19 mars au 2 avril

Stage 06D0830001 math en maternelle Cycle 1 – Draguiquan	Stage 06D0830002 Itinéraires arts espace C.1 La Seyne	Stage 06D0830003 Sciences langage Cycle 2 – Draguiquan	Stage 06D0830004 Éduc environne- ment C3 Draguiquan	Stage 06D0830005 Résolution problè- mes C3 La Seyne	Stage 06D0830006 apprentissage lec- ture C1/2 – La Seyne	Stage 06D0830007 Enseigner éduquer ZEP C 2/3 La Seyne
HASSAN Mireille BARRAULT Véronique HUTEAU Max CASTERAN Stéphanie ALCOVER Céline LERAY Anne RIEUX Isabelle MASSE Isabelle PERRAUD Sandrine BEAUDON Colette ROBINET Corinne SEMO Christine SIMONDI Carine PERLIE Christiane SUREAU Pascale GANGLOFF Nadia MANCHON Stéphanie MONJEAN Ludivine	BOUIS Nathalie LAVENIR Marie VIDAL Manuelle JOLY Josiane VERMET Christine PLAS Yannick MARAMA-HERRERO V. SPAGGIARI Valérie DURAND Delphine DESMULIE Valérie OURY Jean-Michel DOREL Danièle MARTIN DELALONDE S. GOMEZ Corinne NEIGE Olivier LHOUMEAU Nicole DEBAT DUPRE D. YVEN Sandrine LE GUENNEC Gisèle	TUCHAGUES Edith MARLEUX Séverine LAUVAUX Karine DELATTE Sylvie DAVIO Anthony D AGARO Pierre MAFFEO Frédéric BURSACHI Marina CUNY Sandrine ABELSADOR Olivier GIRERD Luc DAUZAT Dominique DUHIL Muriel BONOMO Isabelle GONZALEZ Gérard DELATTE Christophe TROMMENSCHLAGER C DULOM Philippe	VIACROZE Mary. WILLAUME Edith BOTHEREAU E. ALZINA Lysiane BLANC Marjorie FOURNIER Marc ROBINET Gilles GAUDEFROY S. LE CONTEL Annie CAUTERMAN J.M CIOCCA Henri SEGUY Delphine ACROSSE Mireille DOZOL Céline MIRAGLIO Roger GONZALVEZ Alex. LANCE Hervé SENTENAC Anabelle	CRIGNY Cindy BROQUIER Christine MAILLET Caroline CHAMPROMIS Patrick SCHANG Carole POTTIER Michel ROUX Cécile REVERDITO Jean TREFOURET Sandrine BENAVENT A-M. HAJOST Pascale MASSINES Valérie BERATO Catherine NAEL Françoise ROBICHON Odile RIEUX Monique BERNE Patrice MIGOZZI Philippe	ROSSI Karine AIM Dominique COLOMB Nathalie MOLINARI Patricia CAZALET Carole THOURET Karine PIEDISCALZI Nathalie GALINDO Jean-Claude DESBONNE Aurélie LOBSTEIN Dorothee KAISER Nathalie PORQUET A-F MARCHEL Yolène POINSOT Laurence BUONOMANO Valérie JODION Florence CLAD Marie-Claude BOISSAVY Angélique	GARAUD Berengere GRISOUL Florence MORENA Sylvie DE ROZARIO Eric DELPY Jean ROSANO Sylvana BIREBENT Julie CARBONNIER Patricia CAILLAUD Joël TAMBURINI Katia FROMENT Carole TEYCHENE Virginie GRECH Jean-Michel DAGANY Marion DE CARLO Florence FEASSON Denise BALDACCI François PROTO VIGOUROUX A.

Formation continue en Mars

Résultats du groupe de travail du 31 janvier à l'IA.

Une fois encore, nombre de collègues ont été écartés des stages de formation continue : les remplaçants n'effectuant pas un remplacement long, les TRS affectés sur plusieurs classés, les enseignants sur postes spécialisés, les personnels à temps partiel... Aucune alternative n'est offerte à ces enseignants,

alors que la brigade de Formation Continue pourrait être mobilisés pour eux, même lors des stages courts. Si l'on fait le compte sur l'ensemble du département, se sont plusieurs centaines de collègues qui se retrouvent privés de leur droit à la formation continue. Le SNUipp exige que ce droit leur soit reconnu et appliqué.



CAPD du 29 janvier

Cette CAPD s'est tenu suite au boycott du 25 janvier (lire ci-contre). Le SNUipp défend tous les personnels par tous les moyens possibles : en siégeant en CAPD et en étudiant tous les dossiers, mais aussi en tapant du poing sur la table si nécessaire. Face à l'autoritarisme galopant, le SNUipp répond «résistance» : nous ne nous résignerons pas et ne courberons pas le dos face à une hiérarchie qui préfère agiter le bâton plutôt que de dialoguer avec ses personnels. L'avenir de l'École et, plus largement, l'avenir des tous les jeunes, mérite la mobilisation de toutes et tous, à tous les degrés de responsabilité, en assumant avec courage notre ambition pour le service public d'éducation et la jeunesse du pays.

Le SNUipp n'a jamais fermé la porte à la négociation et a toujours participé activement à la réflexion pour peu que le respect et l'écoute soient garantis par tous et pour tous. Pour autant, nous nous interrogeons au sujet de notre participation aux prochains groupes de travail paritaires dans le Var, puisque l'administration ne tient pas compte des propositions apportées par les élus du personnel. Pour exemple, après 2 groupes de travail sur la mise en place du 80% dans le Var, l'Inspecteur d'Académie acte, seul et à la virgule près, la proposition qu'il avait formulée il y a 8 mois. Ce n'est pas notre conception du dialogue social. Ignorer les analyses et les propositions des personnels contribue à tendre un climat déjà détérioré par la politique ministérielle.

DÉPART EN STAGE DDEAS : 6 candidats, 1 annulation, 3 avis défavorables, 2 avis

favorables, 1 départ en formation à la clef.

DÉPART EN STAGE DEPS : 4 candidats ont reçu un avis favorable mais l'IA ne demande qu'un départ en stage.

500 POINTS POUR PERMUTATIONS : quatre dossiers étaient proposés. L'IA a donné son aval pour 3 dossiers, et doit se prononcer sur un quatrième dossier qu'il juge plus litigieux. Les nouveaux calculs pénalisent les personnels en congé ou disponibilité pour suivre leur conjoint.

QUESTIONS DIVERSES DU SNUipp

JOURNÉE DE SOLIDARITÉ : Le SNUipp a rappelé le BO n°43 de nov 2005. La procédure n'est toujours pas respectée. Le SNUipp rappelle que, au vu du nombre d'heures travaillées en plus par tous les enseignants, les heures demandées sont déjà largement effectuées.

POSTES "RASED" créés à la rentrée 2006 : Ces postes seront transformés, pour la rentrée prochaine, en poste E es-qualité, et proposés au Mouvement. Le SNUipp appelle ces collègues à nous communiquer leurs difficultés et leurs questions, afin qu'un bilan objectif soit réalisé (missions exactes, frais déplacement...).

PROBLÈMES DE REMPLACEMENT : pour l'IA, il s'agit d'une augmentation du nombre d'absences. Pour le SNUipp, il s'agit de l'insuffisance des moyens de remplacement. Informez le syndicat du non remplacement dans votre école.

MOUVEMENT : Le SNUipp a rappelé que l'ouverture du serveur se ferait essentiellement durant les vacances alors que, dans les Alpes Maritimes, les collègues pourront formuler leurs vœux avant les vacances. L'IA invoque des raisons techniques et de bon fonctionnement.

Déclaration du SNUipp à la CAPD du 25 janvier

Le SNUipp-FSU a demandé aux représentants du ministère de lever les sanctions qui pèsent sur nos collègues directrices et directeurs qui poursuivent leur action de blocage administratif. Ces collègues assument toutes leurs missions au service de leurs élèves et du fonctionnement de l'école, mais ne transmettent pas les documents administratifs dans le cadre d'une consigne syndicale.

La remise en cause du droit syndical, les blocages concernant les réunions d'information syndicale, les décisions prises sans tenir compte de l'avis des élus du personnels en groupe de travail ou en commission paritaire font partie d'une même logique : empêcher les personnels de s'exprimer et de résister à une politique qu'ils considèrent néfaste pour l'École et ses personnels.

Devant l'absence de réponse de l'administration concernant nos demandes de levées de sanction à l'égard des directrices et directeurs qui appliquent une consigne syndicale, notre organisation a quitté les dernières réunions au ministère.

Aujourd'hui, nous ne siégerons pas à l'occasion de cette CAPD, qui ne pourra donc pas se tenir, compte-tenu de l'absence de plus d'un quart des commissaires paritaires. Le SNUipp-FSU appelle les personnels à participer massivement à la grève du 8 février prochain pour la défense du service public et de ses agents.

Contre le racisme

Comme chaque année, la FSU, membre du Carrefour Laïque, est partie prenante de la semaine nationale d'éducation contre le racisme. Contactez le SNUipp pour informer et être informé des initiatives prévues dans les écoles, ou vous procurer du matériel pédagogique.

Contre les discriminations

Nouveau rassemblement à l'appel du Collectif varois contre les discriminations sociales mardi 23 janvier.

■ délinquance

Sur la place de la Liberté, manifestation des opposants au projet de loi Sarkozy

Le Collectif varois de lutte contre la discrimination sociale rassemble une dizaine d'associations et syndicats. Le maître de police nous a convoqué le projet de loi sur la prévention de la délinquance, il est un mois du vote probable du texte par l'Assemblée nationale. Les membres du collectif souhaitent que nous veuillent lui le parti, grâce de la Liberté pour en demander le retrait.

Pas très nombreux, les manifestants n'ont obtenu que quelques déclarations de l'opinion publique sur le projet de loi Sarkozy. Selon Pascal Brun, responsable du collectif, « le rassemblement sur la place de la Liberté, les membres du Collectif varois de lutte contre la discrimination sociale ont demandé une nouvelle fois le retrait du projet de loi. » (Photo André Duperron)



Enseigner hors de France

Le SNUipp organise une réunion d'information à destination des collègues qui souhaitent se renseigner sur les démarches à effectuer afin d'enseigner hors de France.

J.P. Severac, responsable national du SNUipp animera la réunion organisée le **MERCREDI 21 FEVRIER à 14H00 École Carnot à Toulon** (parking dans la cour).

Formation syndicale

Comment passer d'une égalité formelle entre hommes et femmes à une égalité réelle ?

La FSU Var organise un stage sur cette question le vendredi 23 mars 2007, de 9 h à 17 h au collège Maurice Genevoix à TOULON (Ste Musse). Inscription auprès de la FSU avant le 23 février (tel : 04.94.93.04.40).

Rentrée 2007

CTPA du 24 et CTPD du 26 janvier : l'académie de Nice devra rendre 16 postes au ministère.

La baisse du nombre d'élèves ne saurait justifier cette politique. En effet, la baisse démographique dans le 1er degré concerne environ un millier d'élèves sur 180 000, ce qui correspond à peine à 0,5%. Jamais notre académie n'a connu de dotation aussi dramatique. Cette dotation négative qui fait suite à la dotation ZERO est ressentie comme une véritable provocation. Elle résulte de choix budgétaires que nous condamnons. La manifestation nationale organisée par la FSU le 20 janvier dernier en a été une nouvelle étape (lire page 2), tout comme la grève du 8 février. Nous voulons faire de la question du service public d'éducation et de l'avenir de la jeunesse de ce pays une priorité nationale. L'expérimentation des EPEP est la traduction concrète de la politique de casse et de désengagement que nous subissons.

L'accroissement démographique reste très fort dans notre département et en région PACA. Lors du CTPA nous avons contesté la dotation négative, mais aussi rappelé le différentiel entre le Var et les AM. En constat de rentrée 2006, l'écart est de 76 postes. Rappelons qu'à la rentrée 2003 nous étions parvenus à équilibrer les deux départements de l'académie. La prévision pour la rentrée 2007 est de 89 523 élèves dans le Var et de 89 186 élèves dans les AM. Le Var maintient sa première place en nombre d'élèves, élément nouveau depuis la rentrée 2006. Avant répartition l'écart correspond à 71 postes. Le choix du recteur (-16 postes dans les AM et zéro pour le Var) ne ramènera l'écart qu'à 55 postes. Parce que nous craignons que les prévisions de rentrée ne soient pas tenues et que le P/E* varois soit plus faible que celui annoncé, nous avons proposé une autre alternative (-20 dans les AM, +4 dans le Var) pour le ramener à 0,051 c'est à dire 46 postes. La FSU ne pense pas que les Alpes-Maritimes soient trop dotées : notre académie reste encore en retard par rapport aux moyennes nationales.

La situation que nous continuons de connaître n'est ni équitable ni acceptable pour la réussite scolaire de nos élèves et pour les conditions de travail des enseignants varois. C'est ce contexte qui nous a conduit à manifester de nouveau devant le Rectorat en janvier. Le taux d'encadrement dans notre département est en augmentation depuis 4 ans. Le document de l'administration présenté en CDEN le 1er décembre 2006 en atteste : 23.19 en 2003/04, 23.32 en 2004/05, 23.37 en 2005/06, 23.51 en 2006/07.

Nous réaffirmons que la réduction des effectifs par classe reste une priorité. Nous sommes inquiets pour les maternelles. L'IA a présenté 32 propositions de fermetures en maternelles pour 4 propositions d'ouvertures. Si l'accueil des 2 ans est repassé en dessus des 10%, nous restons très loin du taux national qui a lui même été ramené 10 points en arrière à un peu plus de 20% (soit un taux plus bas que celui de 1975). 7 fermetures ont été effectuées en maternelle en 2005, et le double l'an dernier ! Les 32 propositions listées sont pour nous inacceptables. Nous dénonçons une modification de la structure des réseaux et donc du travail de prévention par la suppression massive de postes G.

Aucune mesure n'est prévue pour améliorer les remplacements alors que notre département continue de connaître des situations extrêmement délicates. L'IA a fait connaître son intention d'étendre les stages filés PE2 sur les décharges des écoles à 5 classes, ce qui aura des incidences sur le Mouvement.

18 postes fléchés langues vivantes sont proposés (entre 20 et 30 avant les débats du CTPD). C'est inadmissible autant par le volume proposé que par les conséquences sur le mouvement.

La grève administrative des directrices et directeurs d'écoles a pris une autre tournure avec les sanctions financières prises à l'encontre de celles et ceux qui poursuivent le blocage administratif. Comme nous l'avons exprimé au CTPA, il est illusoire de penser que les sanctions vont faire plier nos collègues et à travers eux la profession. Comme nous l'avons demandé au Recteur en CTPA, nous avons réitéré au CTPD notre demande de la levée des sanctions. Nous avons rappelé le voeu que les organisations FSU, UNSA et CGT ont présenté au vote du CTPA et qui a été adopté (l'administration n'ayant pas pris part au vote) : "Le CTP dénonce les sanctions financières prises à l'encontre des directrices et directeurs d'école pour application des consignes syndicales de blocage administratif et demande la levée immédiate de ces sanctions".

La FSU a regretté que, comme les autres années, les élus du personnel ne disposent pas d'un document complet des écoles. Ceci ne permet pas de travailler en toute transparence.

* P/E : nombre d'enseignants pour 100 élèves.



Les mesures proposées par l'IA lors du CTPD du 26 janvier 2007

Les Décisions définitives seront prises lors
du CDEN du 14 février.

En maternelle

FERMETURES PROPOSEES

- ▶ STE. ANASTASIE
- ▶ AUDIBERT LA CRAU
- ▶ SANDRO LE PRADET
- ▶ GENSOLLEN LA FARLEDE
- ▶ DAUDET SOLLIES PONT
- ▶ BREL DRAGUIGNAN
- ▶ VALESCURE FREJUS ZEP
- ▶ ISNARD ST. RAPHAEL
- ▶ GUYNEMER HYERES
- ▶ EUGENIE HYERES
- ▶ LEGOUHY LE LAVANDOU
- ▶ SEMARD LA SEYNE RAR
- ▶ VAILLANT LA SEYNE
- ▶ PLEIN SOLEIL COGOLIN
- ▶ NANS LES PINS
- ▶ QUATRE VENTS SEILLONS
- ▶ VINON/VERDON
- ▶ ROUSSEAU LA SEYNE
- ▶ MAURON LA SEYNE
- ▶ MISTRAL SIX FOURS
- ▶ MOULINS TOULON
- ▶ ST. ROCH TOULON
- ▶ VALBOURDIN TOULON
- ▶ FLORANE TOULON
- ▶ AICARD TOULON
- ▶ CASANOVA TOULON REP
- ▶ SERINETTE TOULON
- ▶ ARENE LA VALETTE
- ▶ FONT PRE TOULON
- ▶ PORTISSOL SANARY

OUVERTURES PROPOSEES

- ▶ HENRY OLIVIER CALLIAN
- ▶ LES SANTOLINES LES ADRETS
- ▶ LA GARDE FREINET

En élémentaire

FERMETURES PROPOSEES

- ▶ JEAN AICARD LA GARDE
- ▶ MARCEL PAGNOL DRAGUIGNAN
- ▶ PAUL ARENE DRAGUIGNAN
- ▶ GIONO FREJUS (ZEP)
- ▶ MALRAUX LA SEYNE (ZEP)
- ▶ OREE DU BOIS ST MANDRIER
- ▶ CARREDON SIX FOURS
- ▶ REYNIER SIX FOURS
- ▶ PONT DU LAS TOULON
- ▶ AGUILLON TOULON
- ▶ PONT NEUF 2 TOULON (RAR)
- ▶ REMPARTS TOULON (RAR)
- ▶ PICOTIERES SANARY

OUVERTURES PROPOSEES

- ▶ LA TOUR BRIGNOLES
- ▶ CABASSE
- ▶ COUTURIER CARNOULES
- ▶ LES GRANDS PRES FLASSANS
- ▶ MARRONNIERS DRAGUIGNAN
- ▶ LES CHENES FREJUS
- ▶ L'ASPE ST. RAPHAEL
- ▶ CAIS FREJUS
- ▶ RENE CHAR LE LUC
- ▶ J. JAURES LES ARCS
- ▶ A. CARBONNEL VIDAUBAN
- ▶ TOUSSAINT MERLE LA SEYNE
- ▶ PUIITS DE MARINS ROUGIERS
- ▶ TAESCA ST. JULIEN
- ▶ HUGO ST. MAXIMIN
- ▶ OLIVIER PUGET/ARGENS
- ▶ JULES MURAIRE TOULON (RAR)
- ▶ BERT LA CADIERE

En primaire

FERMETURES PROPOSEES

- ▶ BAUDUEN élémentaire
- ▶ MICHELET HYERES maternelle
- ▶ BRUE AURIAC élémentaire
- ▶ TANNERON maternelle

OUVERTURES PROPOSEES

- ▶ BRAS
- ▶ MONTAUROUX maternelle

Autres mesures

OUVERTURES PROPOSEES

- ▶ E Giono Brignoles
- ▶ E Les Arquets La Crau
- ▶ E La Communale Salernes
- ▶ E René Char Le Luc
- ▶ E Cantarelles Cogolin
- ▶ E La Visitation Toulon
- ▶ E St Jean du Var Toulon
- ▶ E Pont Neuf 1 et 2 Toulon RAR
- ▶ E Cavalaire
- ▶ CLIS 1 Jean Moulin Bormes
- ▶ CLIS 1 René Char Le Luc
- ▶ soutien RAR Malraux La Seyne
- ▶ soutien RAR Les Remparts Toulon
- ▶ Animation/formation RAR Toulon 3
- ▶ Animation/formation RAR Toulon 2
- ▶ ZIL ASH Hélio-Marin Hyères
- ▶ psychologue CMPP Draguignan
- ▶ directeur SESSAD M. Lemaire
- ▶ 0.5 poste CRI Draguignan
- ▶ 0.5 poste CRI Les Arcs

FERMETURES PROPOSEES

- ▶ CLIS 1 Brossolette Garéoult
- ▶ CLIS 1 Jean Jaurès la Londe
- ▶ G Brossolette Garéoult
- ▶ G Les Arquets a Crau
- ▶ G La Communale Salernes
- ▶ G René Char Le Luc
- ▶ G Cantarelles à Cogolin
- ▶ G CMPP Draguignan
- ▶ G La Visitation Toulon
- ▶ G St Jean du Var Toulon
- ▶ G Cavalaire
- ▶ Hélio-Marin Hyères

TRANSFORMATIONS PROPOSEES

- ▶ Levant Hyères rpi concentré/Port Cros
- ▶ Transfert du psy Daudet Le Luc vers R. Char Le Luc
- ▶ Transfert du psy Les Oliviers Puget vers école du Lac Montauroux
- ▶ 2 postes remplacement stages longs (1 DDEAS, 1 DEPS)
- ▶ Mise à disposition de 2 postes option A actuellement rattachés à la circonscription de Toulon Var ASH au SSEFIS-SAFEP de Toulon
- ▶ Fermeture de l'E.E.PU Aqueduc et ouverture de l'E.E.PU Aurélien.
- ▶ 18 postes fléchés anglais : Jaurès 2 Brignoles, Solliès Toucas, Grands Prés Flassans, Trussy Lorgues, Brel Draguignan, Marronniers Draguignan, Char Le Luc, Carbonnel Vidauban, Jaurès Les Arcs, Bras, Ginasservis, Taesca Saint Julien, Jaurès Saint Maximin, Pins Parasols Puget, Oliviers Puget, Chênes Fréjus, Salvatte Le Revest, Maurel Bandol.



Ecole Paul Arène à
Draguignan le 8 février

Situations étudiées à la demande du SNUipp

MATERNELLES : Jaures La Seyne, Rocbaron, Micocouliers Le Muy.

PRIMAIRES : Montfort, Belgentier, Ginasservis.

ELEMENTAIRES : Briand Barjols, Ninon, Migraniers Grimaud.

AUTRES MESURES : Pôle IMF Le Pradet, CRI Brignoles, Adapt. Plan du Castellet, Enseignant référent supplémentaire, 1/2 poste orientation 2nd degré.

SPECIAL MOUVEMENT 2007

C'est parti !

La circulaire Mouvement 2007 est envoyée uniquement par mail par l'IA dans les écoles et les inspections (voir ci contre). Elle est composée de la circulaire proprement dite, d'une notice explicative de participation, d'annexes (formulaire de demande de postes spécifiques, de priorité, info sur les vœux liés, fiche d'aide à la saisie).

1/ LA SAISIE DES VŒUX (par internet)

Pour le Mouvement Principal, la saisie se fera du **lundi 5 mars 2007 au vendredi 16 mars à 16h30.**

46 vœux sont possibles, sans obligation de formuler des vœux de regroupements de communes.

- ▶ Depuis le site de l'IA (www.ac-nice.fr/ia83), cliquer sur le bouton I-PROF
- ▶ S'identifier avec son compte utilisateur et son mot de passe.
- ▶ Choisir rubrique « les services » puis cliquer sur le lien SIAM et suivre les indications.

Ce service permet de suivre le calendrier des opérations du mouvement, de consulter les postes parus au Mouvement, de saisir les vœux, de les supprimer ou de les modifier durant la période de saisie.

2/ L'ACCUSE RECEPTION

Une fois la période de saisie clôturée, l'administration envoie un accusé/réception dans la boîte I-Prof de chaque participant (onglet courrier), ainsi qu'un courrier postal permettant de visualiser les éléments du barème.

S'il y a des erreurs dans les éléments du barème, il faudra renvoyer l'accusé de réception corrigé à l'IA, **avant le 30 mars 2007 à 16h30.**

Cette mesure constitue une avancée importante dans la vérification, par l'intéressé(e) lui-même, de son Mouvement. Jusqu'à cette date, **vous pouvez annuler un vœu ou votre participation au Mouvement** (pour les collègues nommés à Titre Définitif).

3/ RESULTATS (Mouvement Principal)

CAPD prévue Jeudi 18 Mai 2007. Permanence téléphonique au SNUipp.

4/ MOUVEMENT PARTICULIER

Un appel à candidature sur les postes à missions spécifiques restés vacants (direction, dir. spécialisée, postes spécialisés, IMF, CPC...) sera diffusé dès le 19 mai. Les candidat(e)s devront formuler leurs vœux par retour de COURRIER. Les résultats de cet appel seront connus après un groupe de travail début juin. Téléphonnez au SNUipp !

5/ MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE

Nouvelle saisie des vœux fin mai/début juin, qui ne concerne que les collègues restés sans poste à l'issue du Mouvement principal. Une nouvelle circulaire de l'IA sera publiée. Les élu(e)s du SNUipp tiendront une nouvelle série de permanences.

Lors de cette phase, obligation de saisir 8 vœux de regroupements de communes adj. élémentaire et/ou maternelle parmi les 46 vœux. Les vœux de secteurs, communes, et regroupements de communes sont vivement conseillés.

Résultats connus lors de la CAPD prévue le 21 juin 2007.

6/ FIN DU MOUVEMENT

Les collègues sans affectation après le Mouvement complémentaire se voient attribuer un poste à titre provisoire lors de la CAPD de fin août. Les collègues en « surnombre » (toujours sans poste début septembre) sont affectés sur les postes qui deviennent vacants après la rentrée.

Les affectations TRS 2007/08 seront connues lors d'un groupe de travail prévu fin juin.

Conseils

- ✓ Préparez votre liste de vœux à l'aide de la fiche fournie par l'IA.
- ✓ Vérifiez que vous ayez votre NUMEN.
- ✓ N'attendez pas les derniers jours : le serveur risque d'être saturé.
- ✓ **Soyez attentifs à ce qui s'affiche !** Après la fermeture du serveur vous ne pourrez plus modifier ni vos vœux (même en cas d'erreur) ni l'ordre de vos vœux. Les erreurs de code ne peuvent pas être rattrapées.

- ✓ **Attention aux libellés des postes, renseignez-vous !**

Par exemple : certains postes implantés dans une école peuvent fonctionner sur plusieurs écoles ou sur une circonscription. Tout poste demandé et obtenu ne peut être refusé !

A PROPOS DES REGROUPEMENTS

- ✓ Nous recommandons aux collègues ayant un petit barème de demander des regroupements de postes (commune ou secteur) qui permettent avec un seul code de demander plusieurs écoles.

Attention, les regroupements de communes La Seyne, Toulon, Fréjus, Les Arcs correspondent à une zone géographique, et non aux circonscriptions d'IEN.

Chacun devra vérifier attentivement son document.

- ✓ Pensez à transmettre au SNUipp un **DOUBLE** de vos courriers à l'IA, pour un contrôle et un suivi syndical.

Comment ça marche ?

- ▶ Les barèmes et les postes vacants sont contrôlés par les élus du personnel.
- ▶ L'ordinateur traite les demandes des collègues dans l'ordre décroissant des barèmes. Les vœux sont examinés par l'ordinateur dans l'ordre indiqué sur la liste établie par le collègue.
- ▶ Chaque poste, donc chaque vœu, correspond à un code différent. La plupart des postes sont inclus dans une commune, ou un secteur, puis un regroupement de communes. Il convient donc d'aller du précis au général.
- ▶ Les postes vacants ou libérés au cours du Mouvement sont attribués au plus fort barème parmi ceux qui les ont sollicités.
- ▶ Le collègue qui n'obtient au barème aucun des postes sollicités (les postes demandés ayant été attribués à un collègue ayant un plus fort barème ou ne s'étant pas libérés) :
 - ▶ s'il est titulaire d'un poste à titre définitif, il le conserve.
 - ▶ s'il est titulaire d'un poste à titre provisoire, il participe obligatoirement au Mouvement complémentaire.
 - ▶ S'il n'obtient aucun de ses vœux (2ème saisie) dans le Mouvement complémentaire, un poste lui sera attribué d'office à titre provisoire pour l'année.

SPECIAL MOUVEMENT 2007

QUI PARTICIPE ?

1/ **S'ils le désirent**, tous ceux qui, actuellement nommés à titre définitif, souhaitent changer de poste.

2/ **Obligatoirement :**

- ceux nommés à titre provisoire,
- les collègues touchés par une mesure de carte scolaire (ils sont avisés individuellement par l'IA).
- les collègues intégrés par permutation informatisée,
- ceux ayant demandé leur réintégration de dispo, détachement, congé parental...
- les sortants de stage de formation spécialisée,
- les sortants d'IUFM.

QUELS POSTES DEMANDER ?

Il est essentiel, pour avoir un maximum de chances d'obtenir satisfaction, de demander tous les postes qui sont susceptibles de vous intéresser, (classés, bien sûr, dans l'ordre de vos préférences), sans tenir compte du fait qu'ils soient vacants ou non.

Par le jeu du Mouvement tout poste est susceptible de se libérer en cours d'opération.

Quel barème Mouvement ?

Ancienneté + Note + Bonifications

- **Ancienneté Générale de Services** arrêtée au 31.12.06.

Un point par an, 0.084 par mois, 0.0027 par jour.

Divisée par deux au delà de 10 ans

1/2 point par an, 0.042 par mois, 0.0014 par jour avec un **maximum de 20 points** (soit 30 ans).

- **Note (dernière note obtenue avant le 31.12.06)**

Pour les collègues qui n'ont pas été inspectés depuis plus de 2 ans, un correctif de 0.5 point tous les 2 ans sans inspection est appliqué, sans toutefois pouvoir dépasser la note plafond de l'échelon.

Pour les sortants d'IUFM, c'est la note plancher du 2ème échelon (10) majorée d'une fraction de points correspondant au rang du concours d'entrée, sauf pour les LCPE (la note reste 10, mais l'AGS est différente).

- **Bonification direction**

Pour les collègues déjà directeurs, afin d'obtenir une autre direction : 3 points pour 3 ans sur la même école, ou 4 ou 5. Pour les collègues assurant un intérim de direction sur un poste non vacant à l'issue du Mouvement 2006 : 3 points

- **Bonification écoles difficiles**

1 point après 3 ans sur la même école, puis 0,5 par an, maxi 5 points.

Ces bonifications sont cumulables.

Correctif ré-actualisé : le SNUipp entendu

Lors du groupe de travail du 28 novembre 2005, le SNUipp avait demandé une ré-actualisation de la grille du correctif. C'est désormais chose faite, avec la révision à la hausse des plafonds des échelons 10 et 11.

Grille varoise pour le correctif de la note

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instit - plancher	11	11	12	12	12.5	13	13.5	14	14	14.5	15
Instit - plafond	14	14	15	15	15.5	16	16.5	17	17	17.5	18
Prof Ecole - plancher		10	11	12	12.5	13	13.5	14	15	15	15
Prof Ecole - Plafond			14	15	15.5	16	16.5	17	18	19	19,5

Permanences Mouvement du SNUipp

Lundi 19/02 17h-18h

Hyères Elé des Iles d'Or

Mercredi 07/03 9h-12h

La Valette Siège du SNUipp

Mardi 20/02 17h-18h

La Seyne mat Jean Zay

Brignoles élé Jaurès 1

Lundi 12/03 17h-18h

La Seyne mat J Zay

Toulon élé Mistral

Mercredi 21/02 9h-12h

La Valette Siège SNUipp

Mardi 13/03 17h-18h

St Maximin élé Barles

Fréjus élé Fabre

Jeudi 22/02 12h15-16h30

Draguignan IUFM

Mercredi 14/03

Draguignan IUFM 10h-13h

La Valette SNUipp 9h-12h

Vendredi 23/02 16h45-18h

La Seyne IUFM

Jeudi 15/03 17h-18h

La Valette Siège SNUipp

Vous pouvez compter sur les élu(e)s SNUipp

AVANT LE MOUVEMENT...

pour vous aider à établir vos vœux en vous informant, pour vérifier, à partir des éléments de barème et des informations que vous nous fournissez, les données annoncées par l'administration et le calcul de votre barème. S'il n'y a pas concordance, nous en recherchons les raisons et nous faisons procéder aux corrections nécessaires. Ces rectifications ne sont possibles que si vous nous avez fait parvenir la fiche de contrôle syndical renseignée (voir page 6).

EN COURS DE MOUVEMENT...

contrôler chaque opération, s'assurer que les règles départementales du mouvement sont respectées, éviter tout passe-droit, faire respecter les droits de chacun.

APRES LE MOUVEMENT...

Vous renseigner et, si nécessaire, faire corriger une erreur qui, malgré notre vigilance, aurait pu être faite.

Les acquis du SNUipp-FSU

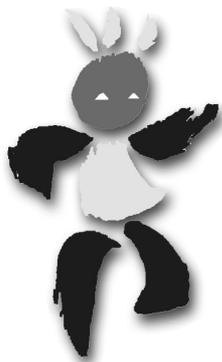
- **Avancée des dates** du Mouvement, ainsi un maximum d'affectations sont connues avant la sortie des classes,
- **Participation des sortants d'IUFM** au Mouvement des titulaires, ce qui élargit leurs possibilités d'affectations.
- **Création des Titulaires de Secteurs** : plus de possibilités de nominations à TD (environ 170 postes),
- **Mise en place de deux phases distinctes** du mouvement avec deux saisies différentes,
- **Suppression de l'obligation des vœux de circonscriptions** dans la première phase.
- **Ré-actualisation de la grille** du correctif en 2006 .

La circulaire par internet

Lors de la CAPD du 18 décembre, le SNUipp a ré-affirmé son opposition à l'arrêt de l'envoi par courrier aux écoles de la totalité de la circulaire Mouvement. En effet, pour des raisons de restrictions budgétaires, tous les documents seront envoyés uniquement par internet.

Tous les documents papiers seront bien sûr disponibles lors des permanences Mouvement du SNUipp.

FICHE SYNDICALE MOUVEMENT 2007



**SNUipp
FSU**

Nom, prénom : _____

Nom de jeune fille : _____

Adresse personnelle : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Poste actuel : _____ Titre définitif ou titre provisoire

Code école : 083

Nom de l'école : _____

Commune : _____

Fonction : _____



Ne rien inscrire dans ce cadre

Éléments pour la vérification de votre barème

1/Ancienneté générale des services :

(au 31/12/2006 : années, mois, jours) /..... /.....

⇒ Concours AVANT BAC (Ecole Normale)

Date de naissance : Le 19

Date d'entrée à EN en FP1 : Le 19

⇒ Concours APRES BAC (Ecole Normale ou IUFM)

Date d'entrée en formation (FP1 ou PE2) : Le 19

⇒ Liste Complémentaire

Date de recrutement : Le

⇒ Remplaçants :

Date de stagiarisation : Le 19

◆ Services validés Education Nationale : (années, mois, jours)/...../.....

Dans votre carrière, avez-vous eu des interruptions de services ?

DISPONIBILITE du.....au.....

CONGE PARENTAL du.....au.....

CLM ou CLD du.....au.....

Service National du.....au.....

Autres services Fonctions Publiques :

Date entrée Fonction Publique en tant que titulaire : Le.....

Durée des services auxiliaires validés (années, mois, jours)/...../.....

2/Notes et dates d'inspection : (donner les 3 plus récentes)

Le Note :

Le Note :

Le Note :

Correctif administratif :

(+ 0,5 point pour toute période de deux ans d'activité, sans inspection, avant le 31.12.05)

Attention ! La note corrigée ne peut dépasser la note-plafond de l'échelon.

Echelon avant le 31.12.2006 :

3/ Bonifications :

Pour les directeurs, indiquez la date de votre nomination sur votre poste actuel :

Pour les collègues nommés dans une école ouvrant droit à bonification (liste dans la notice de l'IA), indiquez la date de votre nomination à TD :

■ Grade : Instit ou Prof d'école

■ Titres : CAFIMF, DEPS, DESS, CAPSAIS, CAPA-SH (indiquer l'option) : obtenu le.....

■ Liste d'aptitude 2005 / 2006 / 2007 :

- direction 2 classes et plus
- école annexe
- direction spécialisée

Temps partiel

Demandez-vous un temps partiel pour l'année scolaire 2007/2008 ?

OUI ou NON

Voeux

Vérifiez les voeux saisis à l'écran.

Vous pouvez nous joindre la photocopie de vos voeux (n'oubliez pas votre nom sur ce document) en donnant les précisions que vous jugez utiles.

⇒ Avez-vous fait des voeux liés ?

Si oui, avec qui ?

Nom/Prénom :

Pour quels postes ?

⇒ Avez-vous demandé une priorité ?

- Carte scolaire ?

Si oui, année de la fermeture ?

- Enfant handicapé ?

- Retour de Congé parental ?

- Retour de CLD ?

- Maintien sur un poste spécialisé ?

A renvoyer au SNUipp VAR Immeuble Le Rond Point Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE (Fax : 04.94.20.87.34 E-mail : snu83@snuipp.fr)